

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2011-391 portant création de l'unité mixte de service US 2 ;

Vu la décision n° 2013-24 portant renouvellement et nommant la directrice de l'unité mixte de service UMS 2, ;

Vu la décision n° 2014-49 portant renouvellement de l'unité mixte de service US 2 et prolongeant le mandat de Madame Marie-Aline CHARLES ;

Vu la décision n° 2015-85 portant renouvellement de l'unité mixte de service US 2 et prolongeant le mandat de Madame Marie-Aline CHARLES ;

Vu la décision n° 2019-108 portant renouvellement de l'unité mixte de service US 2 et prolongeant le mandat de Madame Marie-Aline CHARLES ;

Vu la décision n° 2024-10 portant renouvellement de l'unité mixte de service US 2 et prolongeant le mandat de Madame Marie-Aline CHARLES ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de service US 2 intitulée « Etude Longitudinale Française depuis l'Enfance : ELFE » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 2 : Madame Marie-Aline CHARLES est prolongée dans ses fonctions de directrice de l'unité jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel



